

PROCES VERBAL VALANT COMPTE RENDU DE SEANCE / SEANCE DU 23/11/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers		L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre
En exercice	17	Le Conseil Municipal de la Commune de Sixt-sur-Aff, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René RIAUD, Maire.
Présents	15	Date de convocation du Conseil Municipal : 17/11/2023
Votants	17	Présents : Mrs RIAUD, MARCHAND MONVOISIN, PERRIN, RAVACHE SOREL, VIEL
Pouvoirs	02	Mmes BERTY, BLANCHARD, DE GHAISNE DE BOURMONT HAMON LOLIVIER, ROBERT SARAZIN, PAVIOT Absents excusés : Mrs LORAND, URVOY Pouvoirs : Mr Célien LORAND donne pouvoir à Mr PERRIN Yvonnick, Mr Florent URVOY donne pouvoir à Mr Emilien RAVACHE Secrétaire : Mr Dominique MONVOISIN

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2023

Délibération 2023-84 Election des membres du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS

Suite au décès de Monsieur NICOLAS Ludovic le 30 juin 2022, conseiller municipal et membre au sein du conseil d'administration du CCAS, il convient de réélire une liste de candidats pour siéger au conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Pour rappel, le Maire est président de droit du CCAS et il ne peut être élu parmi les 7 membres désignés par le conseil.

La liste des candidats suivants a été présentée :

Nathalie BERTY – Jacques-Yves MARCHAND – Amanda BLANCHARD – Véronique HAMON- Aurélie LOLIVIER – Véronique PAVIOT – Dominique MONVOISIN

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

17 Votes POUR la liste présentée

00 Vote CONTRE

00 ABSTENTION

Ont donc été proclamés membres du conseil d'administration :

Nathalie BERTY – Jacques-Yves MARCHAND – Amanda BLANCHARD – Véronique HAMON- Aurélie LOLIVIER – Véronique PAVIOT – Dominique MONVOISIN

Délibération 2023-85 Tarifs des salles communales 2024

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal les tarifs suivants pour les locations des salles communales à compter du 01 janvier 2024 :

Salle Seizh – 3bis Rue des Parcs – 35550 SIXT SUR AFF

Tarif comprenant également la location de la vaisselle et la sonorisation

Particuliers et associations de la commune			
	1 jour semaine (lundi au jeudi)	1 jour Week-end et jour férié (vendredi, samedi, dimanche)	2 jours Week-end (vendredi et samedi, Samedi et dimanche)
Salle	110€	130€	174 €
Cuisine	78€	110 €	153 €
TOTAL	188 €	240 €	327 €
Particuliers et associations hors commune			
	1 jour semaine (lundi au jeudi)	1 jour Week-end et jour férié (vendredi, samedi, dimanche)	2 jours Week-end (vendredi et samedi, Samedi et dimanche)
Salle	200 €	280 €	336 €
Cuisine	132 €	168 €	224 €
TOTAL	332 €	448 €	560 €

Caution demandée : 500 Euros

Espace de l’Aff : 50 Bis rue de la sauldre (la sonorisation et le vidéoprojecteur sont inclus dans le prix – pas pour vin d’honneur)

Semaine	Week end	Gradin	Acompte
Lundi au Jeudi	Vendredi au Dimanche et jour férié	Forfait	

Particuliers de la commune					
Banquet à caractère familial, Mariage...	Vin d'honneur (Hall uniquement)	118 €	120 €	124 €	30 €
Banquet à caractère familial, Mariage...	1 jour	354 €	400 €		150 €
Banquet à caractère familial, Mariage...	2 jours	530 €	540 €		
Cuisine	forfait	100 €	100 €		
Associations communales					
Banquet à caractère familial, Mariage...	Vin d'honneur (Hall uniquement)	Gratuit	Gratuit	85 €	Néant
Banquet à caractère familial, Mariage...	1 jour	148 €	172 €		30 €
Banquet à caractère familial, Mariage...	2 jours	238 €	242 €		
Cuisine	forfait	51 €	51 €		
Particuliers et Associations hors commune					
Banquet à caractère familial, Mariage...	Vin d'honneur (Hall uniquement)	130 €	132 €	158 €	30 €
Banquet à caractère familial, Mariage...	1 jour	440 €	496 €		150 €
Banquet à caractère familial, Mariage...	2 jours	658 €	671 €		
Cuisine	forfait	142 €	142 €		
Divers					
Vaisselle (1 couvert complet)		0,60 € / couvert			
Mariage : utilisation de la salle pour mise en place décoration 1 jour et demi avant la date de location : 50 €					

Caution demandée : 1 000 Euros

CANTINE

La cantine est louée uniquement à des particuliers de Sixt sur Aff et si toutes les autres salles sont prises.

	1 jour week end (vendredi, samedi ou dimanche)	2 jours week end
Cantine	55 €	74€
Cuisine	127 €	148 €
Total	182 €	222 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de valider les tarifs des salles communales proposés ci-dessus pour 2024.

Délibération 2023-86 Tarifs communaux 2024

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la proposition des tarifs communaux pour 2024.

Les tarifs communaux à compter du 01 janvier 2024 sont donc les suivants :

Tarif horaire de l'intervention de l'agent communal quand le nettoyage de la salle n'a pas été correctement effectué : 25 €/Heure

DROITS DE PLACE

34 € pour tout véhicule jusqu'à 3T5

64 € pour tout autre véhicule.

Tarif pour occupation du domaine public par un commerçant

Pour un commerçant de la commune : 1 € pour 10 m²

Tarif pour commerce ambulant sans branchement électrique : 15€ au trimestre à raison d'un jour de présence maximum par semaine

Tarif pour commerce ambulant avec branchement électrique sur place : 32 € au trimestre à raison d'un jour de présence maximum par semaine

Concessions Cimetière

	15 ans	30 ans	50 ans
Columbarium	510 €	750 €	1000 €
Concession 2m²		180 €	300 €
Cavurne	120 €	180 €	300 €

Vacation – Scellés : 21 €

Dispersion des cendres – Jardin du souvenir : 50 €

Vente de terre végétale - Réserve aux habitants de SIXT

1M3 chargé livré	15 €
M3 chargé livré (si plus de 1m3)	10 €

Tarif Photocopies : 0.20 centimes la copie noire et blanc

Tous les tarifs sont votés à l'unanimité (17 POUR)

Délibération 2023-87 Tarifs vaisselles cassées ou manquantes Salle Seizh et Salle Espace de l'Aff

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la proposition des tarifs de facturation pour la vaisselle cassée ou manquante dans les salles Seizh et Espace de l'Aff. La dernière délibération à ce sujet date du 04 septembre 2014. Ainsi, à compter du 01 janvier 2024 les tarifs suivants sont proposés :

• Légumier inox :	8.60 €
• Saladier :	2.00 €
• Plat inox ovale :	5.70 €
• Saucière :	4.00 €
• Pannière :	3.00 €
• Casserole :	18 €
• Faitout 18 l :	65 €
• Marmite 17 L :	46 €
• Marmite 50 L :	105 €
• Plateaux :	5.50 €
• Percolateur :	345 €
• Assiette creuse	4.00
• Assiette plate	5.50
• Assiette à dessert et fromage	3.50
• Tasse à café et soucoupe	2.50
• Verre à eau (gobelet)	3.00
• Verre à pied	3.00
• Flûte	2.60
• Fourchettes, cuillères à café et soupe, couteaux	2.00
▪ Ramequins	3.50
▪ Carafe en verre	5.00
▪ Pichets	5.00
▪ Louche	5.50
▪ Écumoire	8.00

Tous les tarifs sont votés à l'unanimité (17 POUR)

Délibération 2023-88 Baux ruraux 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu, comme tous les ans, d'établir des conventions d'occupation précaire de terres avec les agriculteurs qui exploitent des terres communales

Section	N° Plan	Adresse	Contenance			Exploitant
			HA	A	CA	
ZI	243	Villerio		13	20	Cheval Jean Yves
ZI	130	Les Epichais		40	80	Cheval Jean Yves

ZE	165	Les Rosais		37	20	GAEC du Cormier - BODIGUEL
ZH	24	Le Clos du Moulin		10	0	Monvoisin Olivier – GAEC de la Picrière
ZD	40	Près du Reu		45	60	Monvoisin Olivier – GAEC de la Picrière
YO	247	Les Champs Hunault		20	20	Guillaume Jean Pierre
YO	69	Les Patures D'Ahaut		40	60	Sorel Julien.
ZT	148	Les Brulais		12		Tatard Cyrille
ZY	120	Bringue		21	70	Tatard Cyrille
ZY	121	Bringue		34	60	Tatard Cyrille
ZY	146	Boulifar		40	80	Tatard Cyrille
ZE	104	Le Harda		10	80	Roux Emmanuel
YL	202	La Villebeau	3	56	20	GILLOIS Christophe
YB	244	La Touche du Val		9	50	BOUCHET Fabrice
ZR	50	Arguignac		13	70	BOUCHET Fabrice
YB	147	La Touche du Val		3	20	BOUCHET Fabrice
ZI	141	Les Epichais	1	15	80	THELOHAN Jean-Claude

Pour 2024, le prix à l'hectare suivant l'indice de fermage est de 88.77 €€

Considérant que ces personnes exploitent les parcelles ci-dessus, le conseil municipal, après délibération, autorise le Maire à signer les conventions d'occupation précaire et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette affaire.

Délibération 2023-89 Maison square du sabotier – Choix du maître d'œuvre

Lors de la réunion de conseil municipal du 07 septembre dernier, il avait été évoqué le devenir de la maison square du sabotier.

Celle-ci pourrait être rénovée sur 3 niveaux en logements locatifs et salle associative commune.

Suite à cela trois cabinets d'architectes ont été consulté : Craie Architecture de Bains sur Oust / Partition Architecture de Les Fougerêts / Atelier d'Architecture Della Valle de Redon.

L'enveloppe estimée des travaux est d'environ 250 000 € HT.

Honoraires proposés pour le marché :

Craie Architecture : 27 115 € HT

Partition Architecture : 27 380 € HT

Atelier d'Architecture Della Valle : 20 250 € HT

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide le devis du cabinet Atelier d'Architecture Della Valle de Redon pour 20 250 € HT et 1 665 € de cout d'assurance.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles au niveau de la Région et du Département notamment.

Délibération 2023-90 Demande d'acquisition de parcelle – Le petit Plessis

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion de conseil du 08 juin 2023, la demande de Mr Flageul et Mme Lefeuvre pour acquérir un bout de terrain communal situé au passage du petit plessis afin d'avoir un terrain droit pour implanter leur clôture. En effet, il existe un décroché sur leur parcelle qui était fait pour permettre un retournement de camion de pompier en cas d'intervention, mais celui-ci n'est plus nécessaire la 2^{ème} tranche du lotissement étant faite.

Nous avons reçu l'évaluation des Domaines pour cette portion de la parcelle YN 467 d'une surface d'environ 8m² située Passage du Petit Plessis. Celle-ci est estimée à 160 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de vendre cette portion à Mr Flageul et Mme Lefeuvre au prix de 160 €. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié chez Me POUESSEL ainsi que toutes pièces administratives ou comptables relatives à cette affaire.

Délibération 2023-91 Demande d'acquisition de parcelle communale – Rue Jan du Bignon

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 08 avril 2021 (2021-30) concernant la demande de Mr THEBAULT Patrick pour acquérir une portion de la parcelle communale (YN499) car une partie de ses garages empiétait sur cette parcelle.

Suite au bornage de la 2^{ème} tranche du lotissement du petit plessis, la parcelle a été délimitée. Il s'agit de la YN 540 pour un prix de vente de 380 € TTC les 95 m². Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Après délibération, le conseil municipal accepte la vente de la parcelle YN 540 à Mr THEBAULT Patrick pour un prix de 380 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

Délibération 2023-92 Maison square du sabotier Rénovation de la toiture

Des devis ont été demandés à deux entreprises pour la rénovation de la toiture de la maison du square du sabotier car celle-ci est en mauvaise état et risque de continuer à se détériorer.

Deux devis ont été reçus : DEBRAY Alain de Sixt-sur-Aff et SARL LE BOUFFO de Carentoir.
DEBRAY Alain : 26 527.50 € HT
SARL LE BOUFFO : 26 800 € HT

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide le devis de Monsieur Alain DEBRAY pour un montant de 26 527.50 € HT.

Questions diverses

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle FPT

Une discussion est entamée avec les membres du conseil municipal sur la prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » proposée par l'Etat.

Cette prime exceptionnelle concerne les agents publics titulaires, stagiaires ou contractuels de droit public nommés avant le 1^{er} janvier 2023, employés et rémunérés au 30 juin 2023, et ayant perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Des plafonds réglementaires sont attribués en fonction du montant de la rémunération des agents perçue entre le 1/7/2022 et le 30/06/2023. Ces plafonds vont de 300 € à 800 € maximum.

Le montant de cette prime est proratisé en fonction du temps de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le conseil émet un avis favorable à cette prime avec les montants réglementaires. Le projet de délibération sera soumis au comité social du CDG35 pour avis.

Mise en place du télétravail

Discussion sur la mise en place du télétravail sur la commune avant avis du comité social du CDG35. Après discussion, il est proposé de mettre en place le télétravail au sein de la commune pour certaines activités. Le télétravail ne peut constituer un frein au bon fonctionnement des services. Certaines fonctions sont incompatibles avec le télétravail dans la mesure où elles impliquent une présence physique sur le lieu de travail et / ou un contact avec les administrés : accueil, état civil, animation...

L'agent intéressé doit faire une demande écrite

Le télétravail a lieu exclusivement au domicile des agents.

L'agent assurant ses fonctions en télétravail doit effectuer les mêmes horaires que ceux réalisés habituellement au sein de la collectivité. L'agent doit être à la disposition de son employeur. Il doit être totalement joignable et disponible.

L'employeur met à la disposition des agents un ordinateur portable, l'accès à la messagerie professionnelle, l'accès aux logiciels indispensables à l'exercice des fonctions. Il n'y aura pas d'indemnité pour le télétravail

La durée de l'autorisation est d'un an maximum. Il est possible de prévoir une période d'adaptation (3 mois max pour 1 an).

Une proposition de délibération avec ces conditions va être envoyée pour avis au comité social du CDG35.

Recensement de la population 2024 :

Il aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. 5 agents recenseurs sont prévus.

Réhabilitation des anciens garages de la mairie :

Les travaux devraient commencer en janvier 2024.